

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
06.43.03.93.67 les autres jours.
Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>
CPPAP N° 0616 S 06431

Directeur J. JOSSELINE - Imprimé au siège du syndicat.
ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



PRESSE
DISTRIBUEE PAR



Bulletin aux écoles

N° 112 - 13 septembre 2012

Les gouvernements passent, les revendications demeurent !

La rentrée 2012 a été marquée par l'octroi au département d'Ille et Vilaine, dans le cadre des « mesures d'urgence pour l'école », de 32 postes qui se sont ajoutés aux 7 prévus lors de la préparation de la carte scolaire de mars. Ces postes ont tout juste permis au Directeur Académique de répondre à un certain nombre de situations urgentes en annulant des fermetures, en procédant à de nouvelles ouvertures. Pour la première depuis 5 ans, des postes sont attribués à la brigade de remplacement. Cela est positif. Pour autant, c'est insuffisant. Les 32 postes étaient absolument nécessaires. Ils permettront tout juste de maintenir le taux d'encadrement en Ille et Vilaine à l'identique, c'est à dire qu'il restera l'un des plus bas de France. Les postes de RASED supprimés ne seront pas restitués, la scolarisation des enfants de deux ans continue à baisser, les moyens spécifiques pour la formation continue ne sont pas rétablis.

Au plan national, et si l'on considère l'ensemble de l'Education Nationale, c'est la rentrée préparée par Luc Chatel qui est mise en œuvre. Les suppressions de postes sont confirmées, la réforme des lycées s'applique, la masterisation est maintenue. Les annonces relatives à la « refondation de l'école » font planer de graves menaces sur nos statuts et sur le cadre national de l'école.

Au niveau de la Fonction publique, le gouvernement a clairement annoncé son programme : plusieurs dizaines de milliards d'économie à réaliser pour répondre aux exigences de l'Union Européenne, au nom des déficits publics. Les salaires resteront gelés, le jour de carence est maintenu, dans certains ministères (Défense) les promotions autres que l'ancienneté sont supprimées, la RGPP est maintenue, le 3^{ème} acte de la décentralisation est lancé avec les risques de « Projets éducatifs territoriaux ».

Le SNUDI FO est une organisation syndicale indépendante.
Toutes ses revendications demeurent :

- **Arrêt de la RGPP**
- **Augmentation des salaires par la revalorisation du point d'indice**
- **Abrogation de la loi instaurant un jour de carence**
- **Abrogation de la masterisation**
- **Création des postes nécessaires**
- **Maintien du cadre national de l'école et des statuts de ses personnels**

SOMMAIRE

P. 1 : Edito

P. 2 : Compte-rendu :

- CTSD du 5 septembre
- CAPD du 6 septembre

P. 3 : Emplois d'avenir :
un dispositif et des interrogations

P. 4 et 5 : PSA : maintien de tous
les emplois !!

P. 6 : Bulletin d'adhésion 2012

Ces revendications, le SNUDI FO les portera à tous les niveaux, indépendamment des changements de majorité politique.
Renforcez le syndicalisme indépendant, adhérez au SNUDI FO !

Pour discuter, pour établir nos cahiers de revendications, participez à la Réunion d'Information Syndicale le mercredi 3 octobre 2012 à 9h30 à Rennes, dans les locaux du syndicat, 35 rue d'Echange.

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

Compte rendu du CTSD du 5 septembre 2012

Ce CTSD (anciennement CTPD) de rentrée était consacré aux ajustements de carte scolaire, facilités par l'octroi au département de 32 postes supplémentaires, par rapport à la dotation initiale, ce dans le cadre des mesures d'urgences pour l'école.

Ces 32 postes étaient absolument nécessaires et ne permettront de toute façon, avec une prévision, qui sera sûrement dépassée de 530 élèves supplémentaires, que de maintenir à l'identique un taux d'encadrement qui reste l'un des plus bas de France.

Le Directeur Académique a réparti ses moyens comme suit :

- 29 nouvelles ouvertures de classes,
- 10 réouvertures
- 13 ouvertures conditionnelles confirmées
- 7 fermetures conditionnelles annulées
- 15 postes de brigades
- 6 fermetures conditionnelles confirmées
- 13 ouvertures conditionnelles annulées
- 1 fermeture non prévue

Avec ces moyens supplémentaires, le Directeur Académique se dit en capacité de maintenir des dispositifs de formation continue (ASH, élèves allophones...).

La FNEC FPFO a défendu le rétablissement de moyens spécifiques dédiés à la formation continue, ainsi que la création d'une CLIS sur le nord du département. Le Directeur Académique, tout en reconnaissant que le besoin existe, souhaite reporter d'un an cette création, arguant du manque d'enseignant spécialisé.

La FNEC FP FO revendique

- **la création des postes nécessaires pour réellement améliorer le taux d'encadrement des élèves, et permettre la scolarisation, à l'école publique des enfants de deux ans dont les parents en font la demande,**
- **la restitution des postes de RASED,**
- **le rétablissement de moyens spécifiques pour la formation continue,**
- **la création des postes spécialisés nécessaires**

Pour ces raisons, la FNEC FP FO a voté contre la répartition proposée par le Directeur Académique.

Compte rendu de la CAPD du 6 septembre 2012

Mouvement intra départemental : phase d'ajustement

Les personnels sans poste à l'issue de la CAPD de juillet ont été affectés, sur la base de leurs vœux géographiques du premier mouvement, en fonction de leur domicile et, naturellement, de leur barème. A l'issue de cette phase d'ajustement, il y a dans le département 46.5 « surnombres ». Ces personnels sont affectés provisoirement sur la brigade de remplacement.

Ineat/exeat

Le département a intégré 17 collègues, et 5 personnels d'Ille et Vilaine ont obtenu leur mutation pour un autre département. Ce sont donc des dizaines de demandes qui ne sont pas satisfaites. C'est une situation inacceptable. Le SNUDI FO continuera d'intervenir à tous les niveaux, et notamment ministériel, pour que les demandes de mutation soient satisfaites.

Recours temps partiel

Quatre recours temps partiel arrivés tardivement à la Direction Académique ont été présentés à la CAPD. Le Directeur Académique maintient sa politique de refus des 80%, des temps partiels pour les directeurs d'école, temps partiels annualisés avec la première partie de l'année travaillée.

Rappelons que cette politique n'est motivée que par des raisons budgétaires, camouflées derrière de prétendues difficultés d'organisation du service. C'est une négation du droit. Le SNUDI FO revendique les moyens permettant que les droits des fonctionnaires de l'Etat puissent s'appliquer dans l'Education Nationale.

Demandes d'allègement de service

Ce dispositif permet à des collègues rencontrant des difficultés de santé graves de bénéficier, sans perte de salaire, d'un allègement de leurs obligations de service. Quatre nouvelles demandes ont été présentées à la CAPD, 3 ont été refusées. Le Directeur Académique motive ce refus par la rédaction d'un document de cadrage académique qui restreint le champ d'application du décret 2007-632, et exclut du dispositif les personnels atteints d'affections chroniques. Ce document s'appuie sur une lecture de la circulaire d'application du décret sus-cité.

Le SNUDI FO estime que cette nouvelle politique est contraire au droit. Le décret doit s'appliquer. Nous réinterviendrons dans le cadre du CHSCTD, nous défendrons toutes les demandes

RENTRÉE SCOLAIRE
14 000 - 1 000
= 13 000
POSTES EN MOINS

«N'ayant pas remis en cause les 14 000 suppressions de postes décidées par son prédécesseur, le nouveau ministre ne s'est pas donné les moyens d'inverser le cours des choses, à tous les niveaux et pour toutes les catégories de personnel, la rentrée scolaire s'annonce comme extrêmement difficile», prévient la Fédération FO de l'Enseignement. M. Peillon s'est contenté de réinjecter 1 000 postes dans le premier degré, où il en manquait 5 700. Rien pour le secondaire et de la maternelle au lycée 13 000 postes manquent toujours à l'appel. La circulaire de rentrée scolaire 2012 de Luc Chatel, publiée à la veille du départ de l'ancien ministre de l'Éducation nationale, a été maintenue par son successeur. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, ne pas geler les suppressions de postes conduit à garder les contre-réformes, du collège et du lycée notamment.

**«REFONDONS
L'ÉCOLE DE
LA RÉPUBLIQUE»
CONCERTATION
OU COLÉGISLATION?**

L'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, ô combien rejeté et pourtant publié par le gouvernement Fillon au lendemain de la victoire de François Hollande, est inscrite au *Journal officiel* depuis le 29 août. Le texte imposait un entretien avec le supérieur hiérarchique direct, au risque de peser sur les carrières et les salaires. *Quid* des garanties statutaires? C'est l'enjeu de la concertation «Refondons l'école de la République», lancée en juillet par Vincent Peillon. Son objectif est d'«introduire une dynamique de coproduction de la loi». La FNEC FP FO et ses syndicats nationaux refusent cette position de colégislateur et vont dans les réunions avec leurs revendications.

**CHÔMAGE
DES JEUNES**

Emplois d'avenir: un dispositif et des interrogations

Le grand défi de ce type de contrats subventionnés par l'État reste leur pérennisation lorsque l'aide des pouvoirs publics prend fin.

Cent mille emplois d'avenir en 2013, cent cinquante mille en 2014. Présenté au Conseil des ministres du 29 août par le gouvernement comme une première mesure d'urgence face au chômage des jeunes, le projet de loi sera soumis aux députés, en accéléré, le 10 septembre. L'objectif du ministre du Travail, Michel Sapin, consiste à signer les premiers contrats avant même le 1^{er} janvier.

Les contrats d'avenir s'adressent à des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés, issus des ZUS, zones urbaines sensibles, ou de zones rurales où le chômage des jeunes est supérieur à la moyenne. Une dérogation est prévue pour l'Éducation nationale, qui pourra embaucher en «emplois d'avenir professeur» 18 000 étudiants, boursiers, avec le niveau bac+2 (*lire ci-dessous*).

Pour les jeunes non qualifiés il s'agira de CDI ou CDD d'un an, renouvelable trois fois et à plein temps. L'aide

financière de l'État atteindra 75% de la rémunération brute - à hauteur du SMIC - dans les secteurs non marchands, et 35% pour les employeurs du secteur marchand. Après avoir qualifié le projet de «pas terrible», Mme Laurence Parisot (MEDEF) a regretté qu'il «ne soit pas plus ouvert au secteur marchand».

DES EMPLOIS PORTEURS D'AVENIR?

À l'inverse, FO a mis en garde contre les effets d'aubaine, dans ce secteur notamment, insistant sur «l'accompagnement social et professionnel du jeune, les actions de formation devant être qualifiantes ou diplômantes». La question de la pérennisation de l'emploi lorsque l'aide de l'État prend fin reste également entière. À ce titre, l'expérience des emplois jeunes en 1997 n'incite guère à l'optimisme.

Pour Génération précaire, «les emplois d'avenir sont le sparadrap d'un marché du travail où la rémunération et le CDI ne sont plus la norme». Le porte-parole de e mouvement créé en 2005 contre les stages à répétition, pas ou peu rémunérés malgré les diplômes, ajoute: «Une jeunesse autonome a besoin d'emplois viables et dûment rémunérés.»

Si FO a jugé intéressante la démarche qui consiste à cibler les jeunes en grande difficulté, elle a rappelé que «ces contrats aidés ne pourront être, à eux seuls, la solution au chômage des jeunes». D'autres revendications: l'allègement des conditions d'accès aux RSA jeunes, l'augmentation des bourses étudiantes, l'aide financière pour accéder au premier emploi «passent inévitablement par un changement de politique macro-économique, remettant au «cœur de la machine», la relance par la consommation et l'investissement».

Emploi «d'avenir professeur»: enseignant de droit privé

C'est dans le feu de la rentrée scolaire pour 850 000 enseignants et 12,12 millions d'élèves que le gouvernement a lancé les emplois «d'avenir professeur», article 2 du projet de loi sur les «emplois d'avenir», 18 000 entre 2013 et 2015, à raison de 6 000 par an.

**BOURSE +
RÉMUNÉRATION
= 900 EUROS**

Les emplois d'avenir professeur s'adressent à des étudiants boursiers issus des ZUS, zones urbaines sensibles, âgés de moins de 25 ans et en deuxième année de licence.

Embauchés à mi-temps pendant trois ans, ils doivent s'engager à présenter un concours

dans l'enseignement. Leur revenu moyen: quelque 900 euros, rémunération et bourse comprises.

Le Conseil supérieur de l'Éducation a été consulté le 24 août. La confédération FO a refusé de prendre part au vote. Son représentant, Wahab Fakhfakh, a pointé «un nouveau dispositif d'emplois précaires».

Quant à la Fédération FO de l'Enseignement, elle demande «l'abandon pur et simple du dispositif», et dénonce le fait que des étudiants soient embauchés par les établisse-



ments sur des contrats de droit privé et qu'ils soient flexibles, la durée hebdomadaire de travail pouvant varier.

L'étudiant peut échouer au concours, fait aussi remarquer la FNEC FO. «Le ministère aurait ainsi un vivier de précaires contractualisables ayant le master 2.» Deux années de licence et trois ans de contrat d'avenir professeur: on retrouve les cinq années d'études requises pour devenir professeur dans les premier et second degrés imposées par la maitrise.

Loin du prérecrutement annoncé, ce serait renforcer cette réforme de la formation des maîtres pourtant si contestée.



MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS
SUR TOUS LES SITES PSA !
AUCUN LICENCIEMENT !
à La Janais comme ailleurs !

Banderole prévue pour la manifestation du samedi 15 septembre

Encore quelques arguments...

Année	Dividendes versés aux actionnaires
2004	480 millions
2005	480 millions
2006	481 millions
2007	532,5 millions
2008	0 €
2009	0 €
2010	390,5 millions
Total	2 milliards 363 millions €

PSA a redistribué plus de deux milliards d'euros à ses actionnaires depuis 2004.

La famille Peugeot détient 60% des 354 848 992 actions...

Dans le même temps, de plans de départs volontaires en non remplacement de salariés partant en retraite, avec les démissions et en passant par les licenciements **l'usine de La Janais a vu ses effectifs fondre de 12500 salariés à 5600 à ce jour.**

Doux, Alcatel, Air France, Sanofi, Bouygues Telecom, SFR, NeoSecurity, Petroplus, Carrefour, Groupama...

Partout, ce sont des milliers de suppressions d'emplois. Partout, ce seront des drames humains, des nuits sans sommeil, des jours et des jours d'incertitude du lendemain. Ah ! bien sûr, on vous dira, il y a un plan social. On vous parlera de la cellule de reclassements. On vous proposera un départ volontaire, on vous expliquera même comment devenir entrepreneur...

Ce que les métallos veulent comme tous les autres salariés, qu'ils soient d'Aulnay ou d'ailleurs, c'est vivre de leur travail, c'est rester dans la région où ils ont fait construire, où ils ont leur famille.

Alors oui, on peut parler de véritable séisme social en Ille-et-Vilaine car quand on touche à La Janais, cela concerne 17000 emplois de sous-traitants dans le «grand Ouest». En Ille-et-Vilaine, Sanden, Cooper France, Bretagne Ateliers, Keolis Armor, Plastic Omnium, Gefco, Leray, et bien d'autres seront impactés..

Touchez pas à La Janais !

Autocollants

Format 15 x 11 cm

5000 exemplaires disponibles jeudi soir...





Appel des organisations syndicales départementales

CFDT – CGT – FO – CFTC – CFE-CGC – Solidaires – UNSA - FSU d'Ille-et-Vilaine

De plans de suppressions en plans de sauvegarde de l'emploi, les effectifs de l'usine de Rennes La Janais sont passés de 12 000 en 2005 à 5 700 actuellement.

Mais, c'est encore trop et

PSA envisage la suppression de 1400 emplois à Rennes La Janais.

Ainsi donc, après avoir versé plus de deux milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires depuis 2004, et au prétexte d'un recul des ventes de véhicules au 1^{er} semestre 2012, le groupe PSA prépare un plan social plus vaste de 8000 suppressions d'emplois en France sur l'ensemble du groupe avec la fermeture du site de Aulnay.

L'annonce de 1400 suppressions d'emplois à La Janais constitue

un véritable séisme social en Ille-et-Vilaine et même au-delà avec pour conséquences sur les entreprises sous-traitantes, les prestataires de services et les équipementiers, des milliers de suppressions d'emplois dans toute la filière automobile. Sans compter les impacts prévisibles sur les administrations, les établissements d'enseignement, les services publics, les commerces, etc...

Les conséquences d'un tel plan social seraient humainement dramatiques

pour toutes celles et ceux qui seront victimes des décisions stratégiques de PSA qui ne visent qu'à satisfaire les actionnaires. Ce que les salariés veulent comme tous les autres salariés, c'est vivre de leur travail, c'est rester dans la région où ils ont fait construire, où ils ont leur famille.

Toucher à La Janais, c'est toucher à tout le tissu industriel du département avec de lourdes conséquences économiques et sociales.

Aucun licenciement n'est acceptable. Tous les salariés de la filière automobile sont concernés mais au-delà, toute la population du département est impactée.

C'est pourquoi les organisations syndicales départementales CFDT – CGT – FO – CFTC – CFE-CGC – Solidaires - UNSA - FSU d'Ille-et-Vilaine revendiquent

- **Le maintien et le développement de la filière automobile en France et en Europe,**
- **Le maintien de tous les emplois à Rennes La Janais (production, recherche et développement) et dans toute la sous-traitance,**
- **L'attribution de la construction d'au moins un véhicule sur le site avant 2016,**

TOUS ENSEMBLE, QUE VOUS SOYEZ SALARIES, JEUNES, CHOMEURS OU RETRAITES, MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DU SITE DE RENNES LA JANAIS POUR SOUTENIR LES SALARIES DE PSA ET CEUX DE LA FILIERE AUTOMOBILE,

**Manifestation samedi 15 septembre 2012
à 10H00, place de la Gare à Rennes.**

Prix de la carte 2012 = 18,50 € + prix du timbre mensuel :											
Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES											
Stagiaire, Adjoint, AIS, IMF	12,20	12,66	13,27	13,88	14,49	15,30	16,11	17,17	18,23	19,59	20,95
Chargé d'école				14,04	14,65	15,46	16,27	17,33	18,39	19,75	21,11
Directeur d'école 2-4 cl				14,35	14,96	15,77	16,58	17,64	18,70	20,06	21,42
Directeur d'école 5-9 cl				14,80	15,41	16,22	17,03	18,09	19,15	20,51	21,87
Directeur d'école 10 cl et +				15,10	15,71	16,52	17,33	18,39	19,45	20,81	22,17
Hors Classe					22,40	23,96	25,63				
INSTITUTEURS											
Adjoint							13,35	13,96	14,57	15,48	16,84
Chargé d'école							13,48	14,09	14,70	15,61	16,97
Directeur d'école 2-4 cl							13,81	14,42	15,03	15,94	17,30
Directeur d'école 5-9 cl							14,11	14,72	15,33	16,24	17,60
Directeur d'école 10 cl et +							14,32	14,93	15,54	16,45	17,81
Spécialisé AIS, IMF							13,65	14,26	14,87	15,78	17,14
Spécialisé IMFAIEN							14,42	15,03	15,64	16,55	17,91

Enseignant à temps partiel : prix du timbre au pro rata de la quotité (mi-temps = 50% du timbre...)
 Etudiant IUFM, Assistant d'Education, EVS, AVS = 60,00 € l'année (carte incluse)
 Retraité = timbre à 10,68 € (intégrant les 13,57 € de la vignette UCR)

Le règlement des cotisations peut être effectué par chèque à l'ordre du **SNUDI-FO 35**

- ☞ En un seul versement → 1 carte + 12 timbres ; chèque daté du jour de l'adhésion.
- ☞ En plusieurs versements selon votre convenance → ou plusieurs chèques envoyés en même temps en indiquant au dos des chèques la date d'encaissement (celle-ci sera respectée).
- ☞ Par prélèvement automatique → **Un chèque pour la carte** afin de matérialiser votre adhésion ; joindre un RIB et nous vous ferons parvenir l'imprimé adéquat.

66 % de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt sur le revenu.

Votre carte vous parviendra ultérieurement.

Un reçu fiscal vous sera adressé en temps utile (conservez le précieusement, il ne peut être établi de double).

Couple syndiqué : possibilité de déduire 15,00 € sur le total des deux cotisations.

✂ -----
 (Merci de compléter toutes les rubriques suivantes ; l'ensemble des informations demandées nous est indispensable)

Bulletin d'adhésion et de renouvellement 2012

Date :

NOM - Prénom : Instituteur / P.E.

Fonction (ADJ, DIR (... classes), AIS, etc...) : Echelon :

Adresse personnelle :

Code postal - Ville : Téléphone :

Courriel :

Etablissement d'exercice et son adresse :
 (+ circonscription)

J'adhère au SNUDI-FO : je paie en versement(s) une carte à 18,50 € et timbres mensuels à € l'unité soit un total de €.

J'ai déjà payé ma carte annuelle au SNUDI-FO et je paie en versement(s) timbres mensuels à € l'unité.

J'adhère au SNUDI-FO, j'opte pour le prélèvement automatique et je paie une carte à 18,50 € ; le prélèvement mensuel sera de €.